Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

# Succession réglée sans tous les héritiers ?

---
Par patch051

Bonjour à tous,

Je vais essayer de résumer mon affaire : mon grand-père (décédé en 1977) et son épouse (décédée en 2009), qui n'est pas ma grand-mère, avaient fait une donation au dernier vivant. Ayant des rapports distendus avec mon père (décédé en 2014), je n'ai pas eu connaissance que celui-ci ait touché quoi que ce soit à ce moment-là. Ma mère m'affirme qu'ils n'ont pas été contactés au moment du décès de la veuve de mon grand-père.

Or, j'apprends que l'appartement du couple est aujourd'hui propriété de l'un des fils de la veuve de mon grand-père. Ce n'était pas le seul patrimoine du couple.

Comment pourrait-on expliquer que le notaire ait pu omettre de contacter mon père et de lui attribuer sa part d'héritage (et celle de sa s?ur est toujours vivante) ?

Les fils de la veuve de mon grand-père nous connaissent bien et ne peuvent ignorer notre existence. Le notaire ne doit-il pas s'assurer qu'il connaît tous les héritiers avant de régler la succession ?

Je compte contacter le notaire, mais j'aimerais bien savoir ce qui pourrait se passer s'il avait mal réglé la succession ? Est-il responsable, et comment faire valoir les droits de ma famille?